

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BLOIS

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 1818 15 RUE DU PERE BROTTIER
41018 BLOIS
TEL 02 54 78 07 91 FAX 02 54 78 44 30
MINITEL 08 36 29 11 11 OU 08 36 29 22 22

SOFIRAL

20, RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

41000 BLOIS

V/REF :
N/REF : 1999 B 189 / A-933

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/04/2003, SOUS LE NUMERO A-933,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 17/03/2003

RECONSTITUTION DE L'ACTIF NET

... CONCERNANT LA SOCIETE
EURL A.A.G.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (EURL)
245, ROUTE DE CHAMBORD
41350 HUISSEAU SUR COSSON

R.C.S BLOIS 423 569 110 (1999 B 189)

LE GREFFIER

A933

EURL A.A.G.
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège Social : 245 Route de Chambord
41350 HUISSEAU SUR COSSON
RCS BLOIS 423 569 110

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mille trois,

Le 17 Mars,

A 16 heures,

La soussignée Véronique DERBOIS, épouse GUILLON, associée unique de la société EURL A.A.G., société unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 8 000,00 €uros.

A pris les décisions suivantes :

- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique constatant qu'aux termes de l'exercice clos le 30 Septembre 2002, dont les comptes ont été approuvés le 28 Février 2003, les capitaux propres de la société sont supérieurs au minimum légal, décide de procéder aux formalités de publicité auprès du registre du commerce et des sociétés afin d'y supprimer la mention de perte de la moitié du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Véronique DERBOIS, épouse GUILLON

